

**Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Dominique**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 8 décembre 2014, à 19 h 30, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du maire Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION :**

Monsieur le maire, Robert Houle, ouvre la session.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-215 :**

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 2.1 puisque tous les conseillers sont présents et acceptent cet ajout.

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l'ordre du jour

**2.1 Équipement tracteur de déneigement des trottoirs**

3. Période de questions

4. Rémunération des employés 2015

5. Comité consultatif d'urbanisme – Reconduction de mandats

6. Mandat à EXP – Réfection de la patinoire

7. Adoption – Règlement numéro 15-286 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2015

8. Levée de la session

## **2.1 ÉQUIPEMENT TRACTEUR DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-216 :**

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur de déneigement pour les trottoirs en octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce tracteur a été acheté avec un épandeur (modèle SS300) et que celui-ci n'apporte pas le rendement souhaité avec le sel de voirie utilisé;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire l'achat d'un modèle supérieur (modèle SA250);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de faire l'achat du nouvel épandeur, conditionnellement à la reprise au coût initial de l'autre épandeur acheté précédemment.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste surplus accumulé non affecté.

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions.

## **4. RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS 2015 :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-217 :**

Il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu d'approuver la recommandation relative à l'indexation des salaires 2015 des employés, le tout tel que déjà prévu au budget 2015 dûment approuvé.

## **5. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RECONDUCTION DE MANDATS :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-218 :**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Agnès Leclerc et de madame Irène Drouin, se terminaient le 31 décembre 2014 et que celles-ci désirent siéger à nouveau sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de reconduire jusqu'au 31 décembre 2016 le mandat de madame Agnès Leclerc ainsi que celui de madame Irène Drouin.

## **6. MANDAT À EXP – RÉFECTION DE LA PATINOIRE :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-219 :**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la patinoire sont prévus en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux exigent l'étude du dossier et des étapes de réalisation;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Exp à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de mandater Exp, le tout selon l'offre de service portant le numéro de dossier SDOM-00034609-PP.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-700-00-725 et subventionnées à même la subvention TECQ à recevoir.

7. **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-286 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2015 :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-220 :**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance régulière tenue le 2 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter le règlement numéro 15-286 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2015.

QUE le règlement 15-286 fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long cité.

8. **LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-221 :**

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 07.

---

Robert Houle, Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière